



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 30 janvier 2017 à 18 h 30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant Luc Drapeau, les conseillers Louis Dubois, Michel Lavoie, Geneviève Gilbert et Gilbert Cardinal.

Le maire Joé Deslauriers et la conseillère Marie-Josée Rochon sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Sophie Charpentier est également présente.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Finance et trésorerie**
 - 3.1 Financement municipal numéro 38 (adjudication)
 - 3.2 Financement municipal numéro 38 (modification des règlements)
 - 3.3 Financement municipal numéro 38 (émission d'obligations)
4. **Période de questions**
5. **Fermeture de la séance**

1. Ouverture de la séance

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire suppléant Luc Drapeau procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-01-029 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

3. Finance et trésorerie

3.1 Financement municipal numéro 38 (adjudication)

17-01-030 Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros :

- a) 16-944 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins (phase 1)
- b) 16-956 pour l'achat d'un camion 10 roues de marque Western Star avec équipement de déneigement
- c) 15-940 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Saint-Donat
- d) et 15-904 pour la relocalisation du poste secondaire de la Sûreté du Québec

la Municipalité de Saint-Donat souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 14 février 2017, de 2 460 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Donat a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,66200	126 000 \$	1,25 %	2018	2,37231 %
		129 000 \$	1,45 %	2019	
		133 000 \$	1,70 %	2020	
		136 000 \$	2,00 %	2021	
		1 936 000 \$	2,10 %	2022	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. Scotia Capitaux inc.	98,67080	126 000 \$	1,20 %	2018	2,40998 %
		129 000 \$	1,50 %	2019	
		133 000 \$	1,70 %	2020	
		136 000 \$	1,90 %	2021	
		1 936 000 \$	2,15 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,53700	126 000 \$	1,25 %	2018	2,44957 %
		129 000 \$	1,50 %	2019	
		133 000 \$	1,75 %	2020	
		136 000 \$	2,00 %	2021	
		1 936 000 \$	2,15 %	2022	

Attendu que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers:

- que l'émission d'obligations au montant de 2 460 000 \$ de la Municipalité soit adjugée à Financière Banque Nationale inc. ;
- que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;
- que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;
- que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS ;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».



3.2 Financement municipal numéro 38 (modification des règlements)

17-01-031 Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Donat souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 460 000 \$:

NUMÉRO DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
15-940 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Saint-Donat	1 100 000 \$
15-904 pour la relocalisation du poste secondaire de la Sûreté du Québec	60 000 \$
16-944 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins (phase 1)	1 000 000 \$
16-956 pour l'achat d'un camion 10 roues de marque Western Star avec équipement de déneigement	300 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers:

- que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 460 000 \$;
- que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées 14 février 2017 ;
- que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS ;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;
- que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des

intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :
Caisse Desjardins de la Ouareau, 3690, rue Queen, Rawdon
(Québec) J0K 1S0 ;

- que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 14 août et le 14 février chaque année ;
- que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) ;
- que les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Municipalité, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

3.3 Financement municipal numéro 38 (émission d'obligations)

17-01-032 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 460 000 \$, effectué aux termes des règlements numéros :

- a) 16-944 pourvoyant à l'exécution de travaux de rechargement et de traitement de surface sur divers chemins (phase 1)
- b) 16-956 pour l'achat d'un camion 10 roues de marque Western Star avec équipement de déneigement
- c) 15-940 pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Saint-Donat
- d) et 15-904 pour la relocalisation du poste secondaire de la Sûreté du Québec

la Municipalité émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 14 février 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt ci-dessus énumérés, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4. Période de questions

Aucune question n'est posée.

5. Fermeture de la séance

17-01-033 Il est proposé par Geneviève Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 18 h 36.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire